

(¹)

(N^o 22.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1886.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.

I

Discours du Roi, à l'ouverture de la session législative de 1886-1887.

MESSIEURS,

Je suis heureux de me retrouver au milieu des Représentants de la Nation et d'inaugurer avec eux ce Palais relevé de ses ruines.

Nos rapports avec toutes les Puissances n'ont cessé d'être excellents. La Belgique remplit scrupuleusement les devoirs que sa neutralité lui impose, et cette conduite, dont jamais elle ne s'est départie, lui a valu l'estime et la confiance des autres États.

En Belgique, comme partout, l'industrie et le commerce traversent une crise d'une intensité et d'une durée sans précédents. Mais les difficultés de la situation, loin d'abattre les courages, ont servi de stimulant à de plus grands efforts; malgré l'extrême réduction du bénéfice, notre vaste production industrielle n'a point diminué, et l'Exposition universelle d'Anvers a permis de constater de remarquables progrès.

Ce qui peut surtout venir en aide à notre industrie, Messieurs, c'est l'extension de nos relations au-delà des mers et la conquête de débouchés nouveaux. Mon Gouvernement ne perdra point de vue ce grand intérêt national et sa tâche sera facilitée par le développement qu'a pris le port d'Anvers, grâce aux splendides installations maritimes dont nous avons fêté l'an dernier l'inauguration.

La réduction générale des prix a malheureusement amené l'abaissement des salaires.

Des faits profondément regrettables, même abstraction faite de l'exagération avec laquelle on les a rapportés, se sont passés dans les bassins de Liège et de Charleroi. Mais la responsabilité en incombe surtout à ceux qui les ont provoqués par de coupables excitations, et aujourd'hui, Messieurs, que la justice a parlé, j'ai cru pouvoir me montrer élément envers le plus grand nombre de ces malheureux égarés.

La situation des classes laborieuses est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la Législature de chercher, avec un surcroît de sollicitude, à l'améliorer.

Peut-être a-t-on trop compté sur le seul effet des principes, d'ailleurs si féconds, de liberté. Il est juste que la loi entoure d'une protection plus spéciale les faibles et les malheureux.

Mon Gouvernement a cru devoir faire étudier, dans un esprit d'ensemble, les vastes questions qui se rattachent à la législation du travail, et il a institué dans ce but une commission tout à la fois d'enquête et d'examen.

Je me plais à rendre hommage au zèle et au dévouement avec lesquels elle accomplit cette tâche considérable.

Éclairé par ses travaux, mon Gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. Il convient notamment de favoriser la libre formation de groupes professionnels, — d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous la forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, — de réglementer le travail des femmes et des enfants, — de réprimer les abus qui se produisent dans le payement des salaires, — de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables, — d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité.

Il sera également nécessaire de prendre des mesures plus efficaces pour mettre un frein à la falsification des denrées alimentaires.

Non moins éprouvée que l'industrie, l'agriculture, dont le Code vient d'être voté, peut aussi compter sur tout le dévouement du Gouvernement. Il s'appliquera à développer l'enseignement agricole, à multiplier, par l'établissement de champs de démonstration et de conférences, cet autre enseignement, non moins important, qui est destiné à vulgariser les méthodes nouvelles et à réprimer les fraudes trop nombreuses auxquelles donnent lieu les engrais et les semences. Il continuera à étendre le réseau des routes et des chemins de fer vicinaux et à favoriser les transports agricoles.

La législation des industries qui intéressent plus spécialement l'agriculture : la brasserie, la distillerie, la sucrerie, a été récemment révisée. Les lois nouvelles ont été bien accueillies. D'autres études du même ordre sont entreprises.

La garde civique et l'armée continuent, les récents désordres l'ont démontré à être animées d'un excellent esprit.

Les questions relatives au recrutement de l'armée préoccupent à juste titre l'opinion publique, et il est bien désirable que l'accord patriotique des partis permette à mon Gouvernement de leur donner la solution que commandent des intérêts de l'ordre le plus élevé.

L'œuvre de la revision des Codes doit être activement poursuivie. Je souhaite que les Chambres puissent s'occuper bientôt du plus important de tous, le Code civil. Il convient, en effet, que la législation soit toujours en harmonie avec les progrès des institutions et des mœurs.

Dans le même ordre d'idées, c'est un progrès considérable que la tendance à régler les grands intérêts internationaux par une législation uniforme.

La convention conclue à Berne pour les transports en chemin de fer et qui sera soumise à votre approbation, constitue dans cette voie un progrès important, et j'espère que le Congrès de droit commercial, dont la Belgique a eu l'honneur de prendre l'initiative, en préparera de non moins considérables.

La loi sur la propriété littéraire, récemment votée, est inspirée du même esprit.

Il n'est personne en Belgique qui ne soit convaincu de l'importance capitale du développement de l'instruction. Dans la lutte, de plus en plus vive, qui s'établit entre les nations productrices, l'avenir est aux plus habiles et aux plus éclairés. Mais il y a de graves divergences sur l'esprit dont il est désirable que l'école soit animée. Mon Gouvernement reste convaincu que c'est sur le terrain de la liberté d'enseignement et par le respect des convictions diverses qu'il faut chercher à les concilier. Puisse l'émulation entre l'enseignement public et l'enseignement privé devenir de plus en plus féconde et aboutir à un degré de culture qui ne nous laisse rien à envier !

Je suis heureux de constater que, depuis deux ans, la population des écoles primaires soumises à l'inspection de l'État s'est accrue de près de 250,000 enfants. Les derniers concours ont révélé dans leur ensemble une situation favorable.

Le personnel enseignant est utilement préparé à répandre des notions de dessin, de gymnastique, d'agriculture et de travaux manuels.

Mon Gouvernement vous soumettra un projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Il proposera des mesures favorables au développement de l'éducation professionnelle.

L'enseignement des beaux-arts ne mérite pas moins d'intérêt; il importe de maintenir le rang élevé où nos artistes ont placé la Belgique et j'espère que l'organisation de l'Académie et de l'Institut supérieur d'Anvers contribuera à ce résultat.

La culture des lettres trouvera un nouvel encouragement dans la création récente d'une Académie flamande.

La grande œuvre des travaux d'utilité générale, qui ont si heureusement changé la face du pays, doit être poursuivie.

Malgré les charges qui en résultent et malgré la fâcheuse influence que l'état des affaires exerce sur les revenus publics, la situation financière est satisfaisante. Grâce aux économies apportées dans la dépense, divers dégrèvements depuis longtemps demandés ont pu être réalisés.

Vous êtes saisis de propositions ayant pour objet l'enseignement moyen, les titres au porteur et la modification des lois communale et provinciale.

Vous le voyez, Messieurs, les nombreux travaux qui vous attendent permettent d'espérer une session féconde. Puisse-t-elle, grâce à votre loyal concours et avec l'aide de Dieu, assurer à la Patrie de nouveaux éléments de grandeur et de prospérité!



II

Adresse de la Chambre en réponse au discours du Trône.



SIRE,

La Chambre des Représentants aime à voir les trois branches du pouvoir législatif réunies dans le palais de la Nation; groupés autour du Roi, les mandataires du pays acclament à la fois les institutions et la dynastie dont le Congrès a doté la Belgique indépendante.

Le Gouvernement constate avec une légitime satisfaction les excellentes rela-

tions qu'il entretient avec les puissances étrangères; le pays veut en assurer le maintien par l'observation scrupuleuse des devoirs de sa neutralité.

Le commerce, l'industrie et l'agriculture traversent une crise douloureuse. Il est aisé d'exciter ceux qui souffrent contre ceux qui paraissent à l'abri de la souffrance; les désordres qui se sont produits dans les bassins de Liège et de Charleroi ne l'ont que trop prouvé. Ces lamentables événements ont fourni à la garde civique et à l'armée l'occasion de montrer l'excellent esprit qui les anime. Il appartenait au Roi, après que la justice eût parlé, d'user largement du droit de grâce en faveur de malheureux égarés. La Chambre applaudit à cet acte de clémence.

La Belgique lutte courageusement contre les difficultés d'une épreuve commune à la plupart des peuples. Les étrangers, réunis à Anvers l'an dernier, ont pu juger des progrès de notre industrie, mis en lumière par l'Exposition universelle, et de l'énergie des pouvoirs publics, attestée par la reconstruction gigantesque des quais de notre métropole commerciale.

L'amélioration du sort des classes laborieuses doit être la préoccupation constante de la Législature; la Chambre suit avec intérêt les utiles labours de la Commission du travail; les réformes importantes que le Gouvernement lui annonce seront étudiées par elle dans la pensée de concilier la protection due aux faibles avec les principes de liberté, bases de nos institutions.

La Chambre approuve la résolution du Gouvernement de poursuivre le développement des mesures déjà prises pour favoriser l'agriculture; elle est, comme lui, convaincue des avantages qu'offrirait à l'industrie belge la conquête de débouchés nouveaux.

Les questions relatives au recrutement de l'armée ont toujours préoccupé l'opinion publique; ces questions, qui touchent aux intérêts de l'ordre le plus élevé, ne peuvent être résolues — le Gouvernement le constate avec raison — que par l'accord des partis.

La revision des Codes, prescrite par la Constitution, se poursuit depuis longtemps avec la maturité qu'exige un tel travail; l'œuvre entreprise sera activement continuée.

La multiplicité des rapports internationaux exige que certains intérêts soient réglés par une législation commune à divers pays; la convention conclue à Berne pour les transports par chemin de fer est un pas fait dans cette voie; c'est en vue d'aboutir à un résultat analogue pour le droit maritime et le contrat de change que la Belgique a pris l'initiative de réunir un Congrès international de droit commercial. Cette tentative ne peut que faire honneur au pays.

Le développement de l'instruction est la condition de la prospérité d'un peuple. La Chambre a suivi le Gouvernement du Roi dans les propositions qu'il lui a

soumises en matière d'enseignement primaire ; elle reste convaincue, comme lui, que le respect de la liberté d'enseignement, de l'autonomie communale et des minorités s'y trouve concilié avec le contrôle nécessaire.

L'énorme accroissement de population des écoles primaires soumises à l'inspection de l'État et les bons résultats des derniers concours attestent que les dispositions votées par la Législature ont été favorables à l'enseignement public sans nuire à l'enseignement libre.

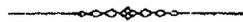
Le projet de loi sur l'enseignement supérieur, les propositions que le Gouvernement soumettra aux Chambres dans le but de développer l'enseignement professionnel seront l'objet d'un examen attentif.

Les mesures prises dans l'intérêt des lettres et des arts : la loi sur la propriété littéraire, l'institution d'une académie flamande, l'organisation de l'Académie d'Anvers et de l'Institut supérieur des beaux-arts, ont obtenu l'assentiment de l'opinion publique.

Le pays sera heureux d'apprendre que, grâce aux économies apportées dans les dépenses de l'État, et malgré certains dégrèvements, la situation satisfaisante du Trésor permet de poursuivre, sans appréhensions, la grande œuvre des travaux d'utilité publique.

La Chambre est saisie de propositions tendant à améliorer les lois communale et provinciale, à réglementer les titres au porteur, à revenir à certaines dispositions de la loi de 1850 sur l'enseignement moyen ; elle abordera la discussion de ces projets sans autre préoccupation que celle du bien du pays.

Avec l'aide de Dieu, la session qui s'ouvre peut être féconde en résultats utiles ; si laborieuse que soit son œuvre, le concours loyal de la Chambre des Représentants ne fera pas défaut au Gouvernement de Votre Majesté.



III

Réponse de S. M. le Roi à l'adresse de la Chambre des Représentants.



MESSIEURS,

J'éprouve une vive satisfaction à voir la Chambre des Représentants promettre à mon Gouvernement son loyal concours.

Vous aurez à discuter des questions importantes touchant aux plus graves intérêts et, pour les bien résoudre, ce ne sera pas trop du concours de toutes les intelligences et de tous les dévouements.

Quant à moi, Messieurs, vous le savez, la grandeur et la prospérité de la Belgique sont l'objet de toutes mes préoccupations.

Puissent, avec l'aide de Dieu, nos communs efforts être couronnés de succès.

